



CONTRAT D'APPRENTISSAGE & CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

QUELLES GRANDES DIFFÉRENCES ?

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 16 à 29 ans révolus Au-delà de 30 ans dans le cas de situations spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes âgés de 16 à 25 ans Au-delà de 26 ans dans le cas de situations spécifiques
FORMATIONS PRÉPARÉES	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National (BUT, Licences, Licences Pro, Masters, Ingénieurs...) : voir la liste de nos formations ouvertes à l'alternance Retrouver l'ensemble de notre offre sur notre catalogue dédié 	
EMPLOYEURS	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue <p><i>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</i></p>
CONTRAT DE TRAVAIL & CONDITIONS D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> Contrat au choix : CDD de 6 mois à 3 ans, selon le type de formation suivie ou CDI, débutant par une période de formation Durée du travail (temps de formation compris) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise Statut : l'alternant est un salarié à part entière, avec les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (lois, règlements, dispositions de branche...) compatibles avec le suivi de la formation 	
FORMALISATION DU CONTRAT Consulter les étapes	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa 10103 FA13 et sa notice Site dédié pour les employeurs publics 	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du formulaire Cerfa 12434 EJ 20 et sa notice
RÉMUNÉRATION RÉGLEMENTAIRE Consulter le simulateur de calcul	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et progression chaque nouvelle année d'exécution de son contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du SMIC, en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge
EXONÉRATIONS Plus d'informations	<ul style="list-style-type: none"> Réduction générale de cotisations renforcée sur les rémunérations des alternants Exonération possible de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage - CSA, sous conditions 	
	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé mais limitée à 79 % du SMIC 	
AIDES & SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Aide spécifique pour l'embauche d'un travailleur handicapé sous conditions 	
	<ul style="list-style-type: none"> Consulter toutes les aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Consulter toutes les aides à l'embauche en alternance par un contrat d'apprentissage
FORMATION & ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Du côté de l'employeur, accompagnement par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes Du côté de l'université, accompagnement par un tuteur universitaire tout au long de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> Du côté de l'employeur, désignation d'un tuteur par l'entreprise, salarié volontaire ou employeur, remplissant les conditions de qualification et d'expérience Du côté de l'université, accompagnement par un tuteur universitaire tout au long de la formation
	<ul style="list-style-type: none"> Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions (mobilité obligatoire dans le cadre des diplômes d'ingénieur) Possibilité d'alternance partagée entre plusieurs entreprises 	

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Service universitaire de formation continue et d'apprentissage · SUFCA

Esplanade de la paix | Bâtiment B | 2^e étage | CS 14032 | 14032 Caen cedex 5

02 31 56 53 79 · cfalternance@unicaen.fr

Pour plus d'informations consulter le [guide du futur alternant UNICAEN](#)

et le [site gouvernemental](#)



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER
LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

